

1. Accès et handicap

AVS Formation facilite l'accès à ses locaux et à ses formations pour les personnes en situation de handicap.

2. Locaux

A ce jour, l'établissement répond aux règles d'accessibilité PMR (*personne à mobilité réduite*), dans toute la surface du rez-de-chaussée.

Les travaux ont été réalisés suivant un agenda Ad'AP. Il est tenu à disposition du public, à l'accueil, et informe des dispositions prises :

- *Élargissement des passages,*
- *Rampe amovible manuelle pour porte principale,*
- *Blocs sanitaires avec portes, lavabos et toilettes aux normes PMR.*

3. Référent handicap

Le référent handicap prépare l'entrée en formation. Il écoute, identifie avec la personne les difficultés rencontrées et apporte autant que possible des solutions pour l'acquisition des compétences et la réussite dans le projet professionnel.

Le référent handicap est aussi la directrice, qui par sa formation d'infirmière, sait écouter et apporter des solutions.

Pour un accompagnement nécessitant un investissement financier ou des contraintes spécifiques, les participants seront orientés vers les partenaires spécialisés.

4. Partenaires handicap

Partenaire	Son rôle	Pour le joindre
AGEFIPH	Vous apporte services et aides financières pour favoriser votre insertion professionnelle et votre maintien dans l'emploi.	0 800 11 10 09 appel gratuit https://www.agefiph.fr/articles/propos-de-lagefiph/besoin-dune-information
MDPH	Vous accompagne au quotidien dans tous les domaines de la vie, quels que soient votre âge et votre situation.	0 805 80 09 09 appel gratuit contact@mdph.paris.fr https://handicap.paris.fr/
FIPHFP	Accompagne les employeurs publics dans la mise en oeuvre de politiques d'inclusion professionnelle.	http://www.fiphfp.fr/Au-service-des-personnes/Se-former/Dispositifs-pour-favoriser-la-formation
Handi-Freelance,	Forum pour favoriser des mises en relations optimales et qualifiées entre entreprises (ou collectivités) et des travailleurs indépendants handicapés (TIH).	https://www.talents-handicap.com/actualites/view/handi-freelance-pour-emploi-des-travailleurs-independants-handicapes

5. Procédure

(1) Audit du besoin

Lors de l'entretien personnalisé (voir *fiche inscription sur le site*), un temps est consacré au recueil des besoins :

- Identifier les contraintes associées au handicap,
- Prendre en compte les ressources dont dispose le stagiaire,
- Définir ensemble les solutions,
- Et le cas échéant, les modalités et la fréquence de l'accompagnement (*pédagogiques et/ou matériels*).

(2) Analyse de faisabilité

Si, pour suivre l'action de formation, le bénéficiaire a besoin d'un :

Aménagement technique (Locaux, matériels...)	Aménagement organisationnel et/ou pédagogique (Durée, supports...)
--	--

Statuer sur la faisabilité Si besoin, contacter les partenaires handicap pour un appui
--

Statuer sur la faisabilité en lien avec l'intervenant
--

AVS FORMATION enregistre la synthèse de l'analyse de faisabilité dans le tableau de suivi de la qualité.

(3) Décision d'accueil (ou de réorientation)

Si l'action de formation :

Peut être adaptée à la personne	Ne peut pas être adaptée à la personne
---------------------------------	--

Adaptation de l'action de formation	Conduite d'un entretien en présentiel ou par téléphone pour expliquer la décision
-------------------------------------	---

Assistance à la constitution du dossier de financement	Réorientation de la personne vers les structures à même de l'assister dans son projet : AGEFIPH, CAP EMPLOI, MDPH...
--	--

AVS FORMATION enregistre la synthèse de l'analyse de faisabilité dans le tableau de suivi de la qualité.

(4) Accompagnement tout au long du parcours

Pendant la formation, le stagiaire bénéficie d'une attention particulière.

Afin de vérifier l'adéquation entre solutions et besoins :

- Un suivi auprès du candidat est réalisé à date régulièrement,
- Une enquête de satisfaction est réalisée en fin de formation,
- La direction d'AVS FORMATION assure le suivi qualité.